



**Conseil d'administration**

**Séance du 14 novembre 2019**

**Délibération n°26-2019**

**Portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2019**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-9 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par les arrêtés du 18 avril 2016 et du 24 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°09-2018 du conseil d'administration du 13 mars 2018 portant approbation des nouvelles modalités réglementaires d'attribution des subventions aux communes adhérentes et aux tiers ;

Vu la délibération n°32-2018 du conseil d'administration du 15 novembre 2018 définissant l'enveloppe des crédits d'intervention 2019 ;

Vu les délibérations n°10-2019 du conseil d'administration du 13 mars 2019, n°18-2019 du conseil d'administration du 5 juillet 2019 et les décisions du directeur n°2019-54 et n°2019-55 du 20 mars 2019 et n°2019-439 du 18 octobre 2019 portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2019 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les demandes des communes adhérentes reçues au siège de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

*[Signature]*

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1** : attribue une subvention à la commune de Valdeblore, au titre de l'exercice 2019 et comprise dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 7 467,50 euros, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2019	Autres Financements publics
Valdeblore	Valorisation des patrimoines naturels et culturels	Travaux sur le bassin d'eau de distribution de Mollières	12 106 € avec un solde de 9 256,03 €	14 935,00 €	7 467,50 €	non

**Article 2** : attribue une subvention à la commune de Colmars-les-Alpes, au titre de l'exercice 2019 et comprise dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 7 000 euros, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Cette subvention est subordonnée au respect des préconisations techniques (couleur des Leds, éclairage, conditions d'utilisation, orientation du panneau) émises par les services du Parc national pour rendre cette opération compatible avec le projet de Réserve internationale de ciel étoilé engagé par l'établissement public.

Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2019	Autres Financements publics
Colmars-les-Alpes	accueil du public, pédagogie et information	Installation d'un panneau lumineux d'information	7 060,00 €	14 000,00 €	7 000,00 €	non

**Cette délibération est adoptée à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

A Nice, le 14 novembre 2019

Le président  
du conseil d'administration



**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**